

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal jeudi 18 mai 2017

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal.

Présents : **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, Bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marc De Groote**, **Alba Morganti**, conseillers ; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale ;

Absents : **Jeannine Sarels**, **Michèle Laemont**, **Bernard Hoebanckx**, conseillers ;

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Notules du Conseil communal du 20/04/2017. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Thierry Mombeek). 1 conseiller n'a pas voté (Alba Morganti).
2. Installation d'un nouveau membre du Conseil. Monsieur Alba Morganti prête serment entre les mains du président et est installé en tant que conseiller communal.
3. Modification budgétaire n° 1-2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2019. Ce point est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Eugène Verbist).
5. Règlement communal d'attribution des logements sociaux avec délimitation des groupes cibles. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Avant-projet du plan régional d'exécution spatiale « Brabantnet – tram rapide A12 » – avis. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Achat de modules GIS supplémentaires : Gestion des signaux routiers – Gestion GIPOD – Plans de signalisation – Approbation du cahier des charges et des modalités d'attribution. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Modification du règlement de roulage complémentaire – Extension de l'interdiction des quads aux motos – Bessembos. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Modification du règlement de roulage complémentaire – Marquage au sol hachuré à apposer dans la Rue Profonde et la Rue Is. Meyskens. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Règlement de reconnaissance pour les associations de jeunesse wemmeloises. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Règlement de subvention pour les associations de jeunesse. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

12. Charte « soirées » pour la zone de police AMOW – Charte uniforme pour les soirées et festivals. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. Règlement de travail du personnel communal : adaptation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. Statut du personnel de la commune et du CPAS : adaptation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. Commission Aménagement du territoire et environnement : remplacement d'un membre. Alba Morganti est désigné en tant que membre. Il en est pris connaissance.
16. Haviland : remplacement d'un représentant à l'assemblée générale et extraordinaire. Lors de la séance publique, Marc De Groote est désigné, par vote secret, représentant par 15 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention et 2 votes blancs.
17. Constitution de l'association de prestation de services TMVS : présentation d'administrateurs – membre du comité consultatif régional – désignation d'un représentant à l'assemblée constitutive. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. IBE : assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27/06/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. IBG : assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27/06/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
20. Sibelgas : assemblée générale ordinaire du 27/06/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

Constate qu'à l'occasion de la fête des mères, un parti politique a offert des fleurs jaunes aux occupants de la Résidence Geurts. Cette pratique est contraire au code déontologique. Le Bourgmestre répond que les appartements sont privés et que l'accès ne peut être refusé. La direction de la Résidence Geurts ne s'y est pas opposée vu que ce fait n'a pas eu lieu dans les parties communes de la Résidence.

Le prochain communal aura lieu le 22/06/2017.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 23/06/2017.

Wemmel, le 23/05/2017,

Par ordonnance :
La secrétaire communale ff
AUDREY MONSIEUR

Le président
RAF DE VISSCHER

